

Directeur général et artistique Richard Brunel

L'Opéra national de Lyon est conventionné par le ministère de la Culture, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'OPERA DE LYON RECRUTE

2 ARTISTES DU CHŒUR TENOR

MERCREDI 21 MAI 2025 – 11H

Salle de répétition, « le gymnase » 102, rue de Marseille 69007 LYON

REGLEMENT DU CONCOURS

DISPOSITIONS GENERALES

Le concours se déroulera le mercredi 21 mai 2025 à 11h, salle de répétition « le gymnase », 102, rue de Marseille 69007 Lyon.

Transport en commun : Tram T2 – arrêt Centre Berthelot 10 minutes à pied de la gare de Perrache.

Les dossiers d'inscription sont à retourner au plus tard le <u>mercredi 30 avril 2025 minuit</u>.

Aucune inscription ne sera prise en COMPTE APRES CETTE DATE.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les candidats seront présélectionnés sur vidéo (lien à joindre impérativement dans le dossier d'inscription).

Pour les candidats pré-sélectionnés, un e-mail de confirmation sera envoyé au plus tard le mercredi 07 mai 2025 depuis l'adresse suivante : recrutementchoeur@opera-lyon.com

Le jury se réserve le droit de refuser tout dossier de candidature incomplet et/ou qui ne semblerait pas être du niveau vocal et musical requis.

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription <u>complet</u>, à adresser à <u>recrutementchoeur@opera-lyon.com</u> est composé comme suit :

- Lien (YouTube ou Vimeo « public » disponible jusqu'au 31 décembre 2025) vers une vidéo d'un air au choix du candidat avec indication de l'extrait choisi ;
- Fiche d'inscription (avec photo récente) dûment remplie avec indication des airs choisis par le candidat ;
- Curriculum Vitae ;
- Partitions des airs choisis au format PDF.

Les frais de transport et de séjour sont à la charge du candidat.

CONCOURS

Le candidat devra se présenter à la salle de répétition « le Gymnase », le **mercredi 21 mai 2025 à 10h30**.

L'ordre de passage sera tiré au sort à 10h45 et affiché à l'entrée de la salle. Un temps de chauffe de 10 minutes sera prévu pour chaque candidat avant le premier passage.

Les épreuves débuteront à 11h00.

Un deuxième tirage au sort pourra être effectué entre les épreuves.

Le Jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

Le Jury a la faculté, selon le niveau du concours, de pourvoir, ou non, les postes mis en concours. A chaque épreuve, le jury pourra interrompre le candidat.

Le jury se réserve le droit de demander au candidat d'interpréter ou de réinterpréter tout ou partie du programme imposé (arias imposés et extraits de chœurs) ou au choix (arias proposés par le candidat).

Une Grande vocalise de Rossini à transposer sur la gamme chromatique ascendante et descendante peut être demandée au candidat à chacune des épreuves.

Dans le cas du refus par un candidat du poste offert par le jury, le président peut procéder à un second vote, ou réentendre le candidat placé en 2ème position.

Le Jury se réserve le droit d'inscrire un ou plusieurs candidats sur une liste d'aptitude ; les candidats ainsi retenus pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où le candidat retenu au concours se désisterait avant la prise de fonction.

ACCOMPAGNEMENT

Les candidats seront accompagnés par un(e) pianiste de l'Opéra de Lyon.

Vous devez fournir les partitions d'accompagnement propres et lisibles au format PDF <u>jusqu'au 30 avril 2025 minuit</u> (date des clôtures d'inscriptions).

<u>Vous aurez la possibilité de répéter le dimanche 18 ou le lundi 19 mai en journée.</u> Les rendez-vous avec la/le pianiste seront pris à la suite de la confirmation de votre participation. Pour cela, vous devrez faire la demande par mail : <u>recrutementchoeur@opera-lyon.com</u>

Des exemplaires des extraits imposés de Chœur (téléchargeables sur notre site) seront, au besoin, mis à disposition des candidats le jour du concours.

CONDITIONS D'EMPLOI

Le candidat retenu doit être libéré de tout engagement à la date d'entrée en fonction.

L'artiste sera agent contractuel Ville de Lyon. Il sera engagé pour une période probatoire d'un an. Les deux premiers mois étant considérés comme période d'essai, conformément à la législation en vigueur.

La décision relative à la confirmation est communiquée avant la fin du 9ème mois.

Si l'artiste est confirmé dans son emploi, un nouveau contrat sera établi pour une durée de deux ans. Les contrats ultérieurs seront établis pour une durée de 3 ans et ensuite en durée indéterminée.

Les candidats étrangers devront impérativement être en règle vis-à-vis de la législation française sur le séjour et le travail des étrangers, au moment de la prise de fonction.

Le dossier d'embauche doit être complet au moment de la prise de fonction.

Salaire mensuel de base – échelon 1 : 2 724,66 € bruts (indemnités de résidence comprise)

PRISE DE FONCTION : LUNDI 25 AOÛT 2025

DEROULE DES EPREUVES

Début des épreuves : 11h

1ère épreuve éliminatoire :

1 air au choix du candidat parmi les 2 arias imposés (par cœur)

- « Dies Bildnis ist bezaubernd schön » extrait de **Die Zauberflöte**, Mozart
- « Ah! Lève-toi soleil » extrait de Roméo et Juliette,

2ème épreuve :

1 air au choix du jury parmi les 2 arias proposés par le candidat (par cœur)

Le candidat doit proposer 2 arias parmi lesquels le jury fera une sélection lors de cette seconde épreuve.

Chacune des 2 pièces doit être dans une langue différente, parmi les langues suivantes : allemand, italien, anglais ou français.

Ces pièces sont à renseigner dans la fiche d'inscription, et vous devrez en fournir les partitions au format PDF jusqu'au 30 avril 2025 minuit.

3ème épreuve :

Lecture à vue

- + au choix du jury : airs imposés et airs au choix du candidat
- + 1 ou plusieurs extraits de Chœur imposés avec partitions parmi la liste ci-dessous (le candidat devra préparer les 3 extraits afin de réaliser une séance de travail avec partitions, dirigé par le chef de chœur)
- I. STRAVINSKY: *The Rake's Progress*, Acte III, Scène 1: du chiffre 1 au chiffre 39 (« Ruin, Disaster, Shame »)
- G. VERDI: Requiem, « Libera me, Domine »: de la mesure 179 à la fin
- R. WAGNER : Le Vaisseau fantôme, Acte III, n°7 : de l'Allegro "The Crew of the Flying Dutchman"
 au "Ha ha ha ha ha!" (« Johohoe ! Johohoe »)

N.B: Le jury se réserve le droit de demander au candidat d'interpréter ou de réinterpréter tout ou partie du programme imposé (arias imposés et extraits de chœurs) ou au choix (arias proposés par le candidat).

Une Grande vocalise de Rossini à transposer sur la gamme chromatique ascendante et descendante peut être demandée au candidat à chacune des épreuves.

Un entretien individuel des candidats pourra être tenu en fin de concours à la demande du jury

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser à :

Recrutement Chœur

Opéra de Lyon

1 place de la Comédie - 69001 Lyon
recrutementchoeur@opera-lyon.com